DLP 20-4-71 174625

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 3 au Bulletin n° 127 du mois d'Avril 1971 — 19 Avril 1971

VIGNE

NOCTUELLES ou VERS GRIS

Chaque année, les chenilles de Noctuelles (Vers gris) causent des dommages dans certains vignobles de la région de CERNAY et de GUEBWILLER (68).

Les Vers gris ne sont actifs que la nuit. Ils montent sur les ceps pour dévorer les bourgeons en voie de développement. Durant le jour, ils restent cachés au pied des ceps.

Dès reconnaissance des premiers dégâts, réaliser l'un des traitements suivants :

En appât empoisonné composé de :

- Son : 100 kg (quantité pour 1 hectare environ)
- Eau : 15 à 60 litres
- Chlordane : 400 g
- Endosulfan: 200 g
- Lindane : 400 g
- Toxaphène : 600 g

En pulvérisation

- Lindane : 4 à 5 kg/hectare
- Toxaphène : 4 à 5 kg/hectare
- Trichlorfon : 2 kg/hectare.

BOARMIE DES BOURGEONS

Dans les vignobles de la région d'AMMERSCHWIHR - WETTOLSHEIM (68), surveiller l'activité de cette chenille (dégâts identiques à ceux causés par les Vers gris). Utiliser un insecticide d'ingestion en cas de nécessité.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

HOPLOCAMPES DES PRUNES

Les vols d'Hoplocampes des prunes (Hoplocampa minuta et Hoplocampa flava) ont débuté depuis quelques jours et les captures journalières sont de plus en plus nombreuses.

Les femelles pondent dans les fleurs en plein épanouissement. Après éclosion, les jeunes larves pénètrent dans les fruits en formation dont elles dévorent l'intérieur.

Dans les vergers de pruniers sujets aux attaques de ces insectes, exécuter un traitement lorsque la presque majorité des pétales seront tombés, avec l'un des produits suivants :

- Azinphos : 50 g/hl
- Carbaryl : 75 g/hl
- Diazinon : 25 g/hl
- Lindane : 20 g/hl
- Malathion : 75 g/hl
- Parathion éthyl : 20 g/hl
- Parathion méthyl : 25 g/hl
- Phosalone : 60 g/hl

.../...

122

L'abondance de la floraison devrait permettre aux mirabelliers et quetschiers de supporter une faible attaque d'Hoplocampes dans les secteurs généralement peu contaminés par ces ravageurs.

TOUTES ESSENCES

ARAIGNEES ROUGES

Actuellement, les oeufs d'hiver sont pratiquement tous éclos. Nous nous trouvons dans la période où le traitement de printemps aura sa plus grande efficacité. Il faut, en effet, éviter que les adultes déposent leurs premiers oeufs d'été.

En conséquence, dans les vergers contaminés où le traitement de pré-débourrement n'aurait pas été réalisé ou se serait montré insuffisant, un traitement acaricide spécifique doit être envisagé dans les meilleurs délais.

Choisir l'un des produits figurant sur la liste en votre possession (rubrique Acariens des arbres fruitiers).

L'emploi des esters phosphoriques est déconseillé dans les vergers où des phénomènes d'accoutumance furent observés l'an dernier.

Enfin, nous rappelons que les acaricides à action systémique ne sont à appliquer que sur des arbres dont la végétation est suffisamment développée.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DU CHOU

La lutte contre la Mouche du chou doit être envisagée lors du repiquage. On mettra en oeuvre l'une des techniques suivantes:

Traitement du sol :

- Chlorfenvinphos : 6.000 g/ha
- Diazinon : 8.000 g/ha
- Lindane : 1.500 g/ha
- Trichloronate : 3.125 g/ha

Traitement au pied des choux :

a) dépôt de granulés après plantation ou reprise des plants :

- Diazinon : 1 g/pied d'une spécialité à 5 %.

b) arrosage après reprise des plants :

- Bromophos : 50 g/hl)
- Diazinon : 40 g/hl) 0,1 l de bouillie par plant.
- Diéthion : 30 g/hl)

c) poudrage :

- Lindane

HOUBLON

MILDIOU

Des pousses spiciformes apparaissent en assez grand nombre dans les houblonnières. Nous rappelons que lors des travaux d'ébroussage, il est recommandé d'enlever avec soin les pousses spiciformes, source des premières contaminations de Mildiou et des les détruire par le feu.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON et C. JANUS.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Supplément n° 2 au Bulletin n° 127 publié en date du 14 Avril 1971